

ILLUSTRER LES IMPACTS POTENTIELS DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS SUR LES ESPACES AGRICOLES, FORESTIERS ET NATURELS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE



Une initiative conjointe de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et des Directions Départementales des Territoires de l'Ain et de l'Ardèche.

CONTEXTE


La communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse possède des milieux naturels d'une grande qualité qui jouent différents rôles environnementaux, économiques et sociaux. Depuis les années 1950, **l'évolution démographique et l'activité économique** conduisent à **construire des logements, des infrastructures de transports et des zones d'activités** aux franges de l'agglomération, mais également dans les communes localisées le long d'axes routiers. L'urbanisation qui consomme principalement des terres agricoles, les autres espaces naturels et forestiers connaissant une faible évolution, menace **la viabilité de l'agriculture et le fonctionnement écologique** du territoire. Même si maîtrisée, l'urbanisation du territoire devrait se poursuivre d'ici 2035, impactant le fonctionnement des écosystèmes et les bénéfices socio-économiques que ces derniers fournissent à la société.

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est un territoire test de l'étude «Estimer la valeur socio-économique des services écosystémiques fournis par les espaces naturels, agricoles et forestiers». Les éléments présentés dans cette note illustrent les éclairages qu'apporterait l'application d'une grille d'évaluation des impacts socio-économiques attendus de scénarios d'aménagement, contribuant ainsi à guider les collectivités dans leurs choix d'aménagement et de développement.

Le scénario d'aménagement utilisé ici est illustratif et permet de définir les hypothèses de calculs proposées pour évaluer les impacts socio-économiques potentiels d'un tel scénario.

IMAGINER UN SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT FUTUR POUR LE TERRITOIRE


Pour évaluer l'impact potentiel de l'aménagement du territoire sur les services rendus par les espaces agricoles, forestiers et naturels, un **scénario fictif, mais réaliste** (basé sur le SCoT de l'agglomération) d'aménagement pour la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est proposé, ce scénario combinant l'agrandissement des zones d'activité existantes, la création de nouveaux logements ainsi que la construction du contournement de l'agglomération.


 Globalement, **ce scénario conduirait à l'artificialisation de 988 ha supplémentaires (soit 0,8 % du territoire) à l'horizon 2035.**



QUELS IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ATTENDUS DE CE SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT ?

Le scénario d'aménagement proposé impacterait, directement ou indirectement, les différents milieux du territoire ainsi que les services que ces milieux fournissent et dont bénéficient différents acteurs du territoire.

 L'imperméabilisation des sols entraînerait **une modification du cycle de l'eau à l'échelle locale** avec en particulier un ruissellement accru et un moindre stockage de l'eau dans les sols. L'urbanisation conduirait à la perte d'une capacité de stockage naturel équivalente à 4.7 millions de m³/an. **Compenser la perte de cette capacité de stockage naturelle par la construction de bassins de collecte des eaux pluviales coûterait 65 millions d'€/an à la collectivité.**

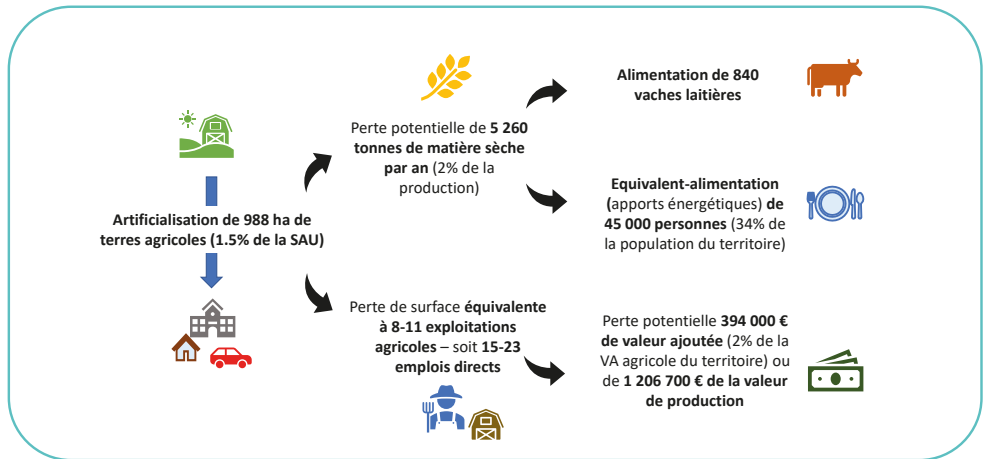
 Les écosystèmes agricoles, prairiaux et forestiers contribuent à la régulation de la qualité de la ressource en eau en réduisant – par leur capacité de rétention – les flux de polluants (nitrates, phosphates, pesticides, etc.) vers les eaux souterraines et de surface. **Aujourd'hui, 466 millions de m³/an d'eau sont «purifiés» annuellement par les écosystèmes.**

Par ailleurs les écosystèmes agricoles permettent d'éviter en moyenne la lixiviation de 82 % des apports en azote minéral. L'impact de l'aménagement sur la purification naturelle des eaux reste cependant difficile à évaluer.



L'urbanisation entraînerait la perte de 1,5 % de la surface agricole actuelle du territoire, soit (voir illustration ci-dessous) l'équivalent **d'une dizaine d'exploitations agricoles représentant une vingtaine d'emplois agricoles directs**. Elle conduirait à **la perte de 226 ha dont les pratiques** répondent aujourd'hui à des cahiers de charges sous signe de qualité (soit 2 % de la surface ou l'équivalent de trois exploitations sous signe de qualité). L'artificialisation conduirait également à la perte de prairies permanentes favorisant l'abondance et la diversité des pollinisateurs nécessaires au développement de cultures clés du territoire (colza, tournesol et soja qui occupent 3,3 % de la superficie agricole utile du territoire dont les ventes représentent 855 000 €/an), un impact jugé cependant limité au regard du scénario d'aménagement considéré.

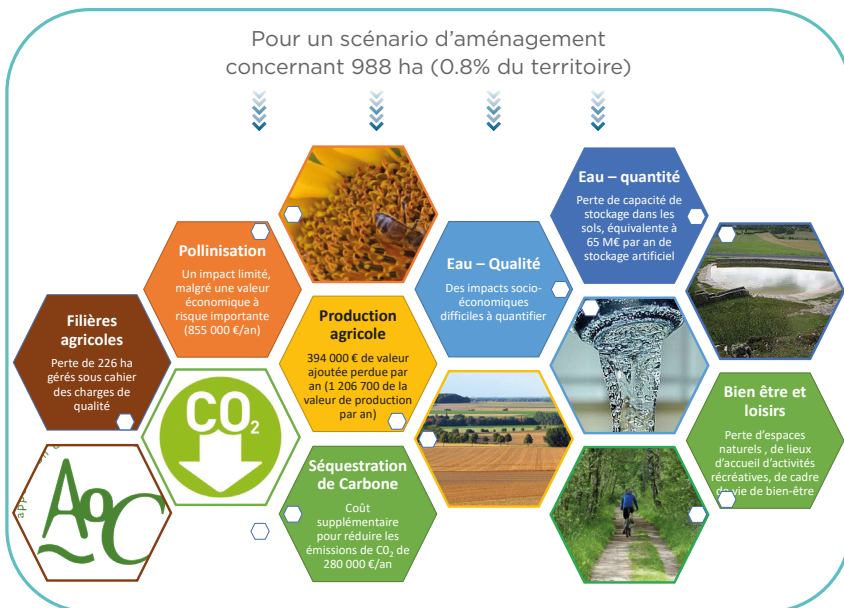
Par rapport à sa capacité actuelle de stockage de carbone de 160 000 tCO₂eq, l'imperméabilisation des sols conduirait à un **déstockage de 125 tCO₂eq**, soit 0,3 % de la capacité de stockage de carbone totale du territoire. Les efforts de réduction d'émission de CO₂ qui permettraient de compenser un tel déstockage demanderaient des investissements supplémentaires de **6,4 millions d'euros** représentant une valeur annualisée de **286 000 €/an**.



Le scénario d'aménagement du territoire mettrait également « sous pression » la diversité de **milieux naturels, d'espaces naturels remarquable et de paysages emblématiques** tel le bocage bressan traditionnel, lieux d'accueil **d'activités récréatives** et touristiques variées contribuant à un bon

cadre de vie pour les habitants. L'aménagement du territoire et la banalisation des paysages qui en découle aurait ainsi **un effet négatif sur le bien-être de la population et des visiteurs** qu'accueille chaque année le territoire.

EN RÉSUMÉ



De par ses impacts sur les espaces agricoles, forestiers et naturels, et tels qu'illustré dans le diagramme ci-dessous, le scénario fictif d'aménagement et d'urbanisation de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse aurait **des impacts directs et indirects sur une diversité de services rendus par ces espaces pour une diversité d'acteurs économiques du territoire** (agriculteurs et filières agricoles, collectivités, habitants et visiteurs...).



Selon les impacts étudiés, les valeurs socio-économiques estimées ont des niveaux de robustesse plus ou moins importants. La principale source d'incertitude dans les estimations proposées concerne la difficulté à estimer l'impact attendu de l'artificialisation et de l'imperméabilisation du sol sur le fonctionnement hydrologique (qualité de l'eau) et écologique (pollinisation) du territoire.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR LA DÉMARCHE, CONTACTER



AIMÉ NICOLIER
PRÉFET DE L'AN
Chef de l'Unité Études et Prospective

FABIEN CLAVE
PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT
Responsable du Pôle Structure

FABIENNE LARODIE
PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT
Chargée de mission Aménagement

PRESTATAIRES

ACTeon
activ'environment
research & consultancy
RIANNE VAN DUINEN
r.van-duinen@acteon-environment.eu

INRA
SCIENCE & IMPACT
HÉLÈNE BOUSCASSE
helene.bouscasse@inra.fr